



Mamoudzou, le 12 octobre 2017

Madame Nicole Belloubet, Ministre de la justice  
Madame Annick Girardin, Ministre des Outre-mer  
Madame Muriel PENICAUD, Ministre du Travail

S/C Monsieur le Préfet de Mayotte

Objet : Refus de désignation d'assesseurs au tribunal du travail de Mamoudzou

Mesdames les ministres,

Par courrier en date du 22 septembre 2017, Le président du tribunal de Travail de Mayotte demande aux organisations syndicales représentatives de désigner leurs assesseurs à titre conservatoire.

En effet, cette procédure ne respecte pas le **Décret n° 2016-1398 du 18 octobre 2016 modifiant le décret n° 2011-338 du 29 mars 2011 portant modification de l'organisation judiciaire dans le Département de Mayotte**. Ce décret « prévoit également le report, au 31 décembre 2017 au plus tard, de la création d'un conseil de prud'hommes à Mayotte ».

De plus lors de la consultation relative à la mise en place du Code du travail de droit commun à Mayotte, les organisations syndicales des salariés et des employeurs avaient formulé le souhait de mettre en place sans délai un Conseil des prud'hommes à Mayotte dès 2018.

Force est de constater, qu'aucune des demandes formulées n'a été prise en compte. Les organisations signataires de ce courrier estiment que le dialogue social est mis à mal volontairement par le gouvernement à Mayotte. Ces organisations syndicales décident donc de mettre fin aux désignations d'assesseurs.

Les partenaires sociaux demandent à l'unanimité la mise en place (en procédure accélérée) d'un Conseil des prud'hommes à Mayotte dès janvier 2018 comme prévu initialement par le décret. Pour cela les partenaires sociaux demandent la mise en place sans délai des moyens de formation des leurs futurs conseillers prud'hommes.

Dans l'attente d'une réponse rapide à nos doléances, Madame, Monsieur le Ministre, veuillez recevoir nos respectueuses salutations.

Copie : Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Mamoudzou, Le Directeur de la DIECCTE, Madame ALI Ramlati et Monsieur Mansour KAMARDINE (Députés de Mayotte), Messieurs THANI Mohamed et ABDALLAH Assani (Sénateurs de Mayotte), Monsieur SOIBAHADINE Ibrahim (Président du Conseil Départemental), Monsieur SAID Omar Oili (Président de l'Association des Maires de Mayotte), les partenaires sociaux nationaux.

UI CFDT  
POI  
MEDEF

MAYOTTE CGT Ma  
MAMOUZOU

CPME

UD FO 976 MAYOTTE

CFE-CGC UD MAYOTTE